CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E81370** **VALABLE JUSQU'AU** **08/04/2027**

ÉDITÉ LE 26/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/02/1987

Raison sociale : ENTREPRISE TARDY

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 06/11/2024

Capital : 93 600

21 ROUTE DE SAINT BONNET
17150 MIRAMBEAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINTES CEDEX 2000B00007

Siret : 340 669 415 00028

Code NACE : 8130Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 060941460001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 060941460001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 05 46 49 61 58 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
TARDY CHRISTINE CO-GÉRANTE / PEREZ-MORILLAS PATRICE CO-GÉRANT

Site Internet : www.entreprisetardy.fr

E-mail : contact@entreprisetardy.fr

Effectif moyen : 37 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 037 056 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1331	Poteaux et clôtures	37	09/04/2024
1351	Espaces verts		09/04/2024
4441	Clôtures métalliques	19	27/11/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/02/2026 10:53

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025